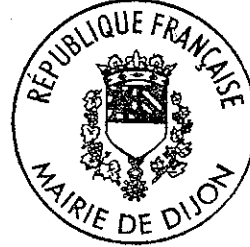


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M.
 HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Association « Ville et aménagement durable » - Adhésion de la Ville

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association « Ville et aménagement durable » regroupe différents acteurs du développement durable de la région Rhône-Alpes tels que des maîtres d'ouvrage, des architectes, des bureaux d'études, des ingénieurs-conseil, des collectivités territoriales.

Elle dispose d'un centre d'échanges et de ressources pour la qualité environnementale des bâtiments comportant, notamment, un site internet donnant accès à de très nombreux documents réalisés par les professionnels, sur l'ensemble des thèmes concernés par la qualité environnementale.

L'adhésion de la Ville à cette association lui permettrait de bénéficier des services proposés, étant précisé que le montant actuel de la cotisation s'élève à 300 € (droit aux services et accès au centre de ressources sur internet).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2009 et les années suivantes, à l'association « Ville et aménagement durable » ;

2- dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;

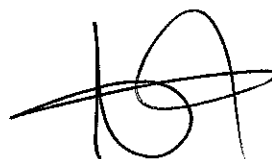
3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 45

absention : 10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

-7 AVR. 2009



PUBLIÉ LE 9/04/09